

Le label Tenerrdis



Quels avantages pour le label Tenerrdis ?

Accès à des financements

- Les projets labellisés bénéficient d'un accès privilégié à des subventions, des aides publiques et des financements
- La labellisation est obligatoire dans certains appels à projets
- Le label peut également attirer l'intérêt des investisseurs privés en augmentant la crédibilité et la visibilité du projet
- Plus de 40% des projets labellisés par le pôle ont obtenu un financement !

Soutien et accompagnement

- Lors du processus de labellisation, les porteurs de projets bénéficient de l'expertise technique et stratégique du réseau d'experts du pôle (industriels, académiques et institutionnels) et également de l'appui des chargés de missions du pôle

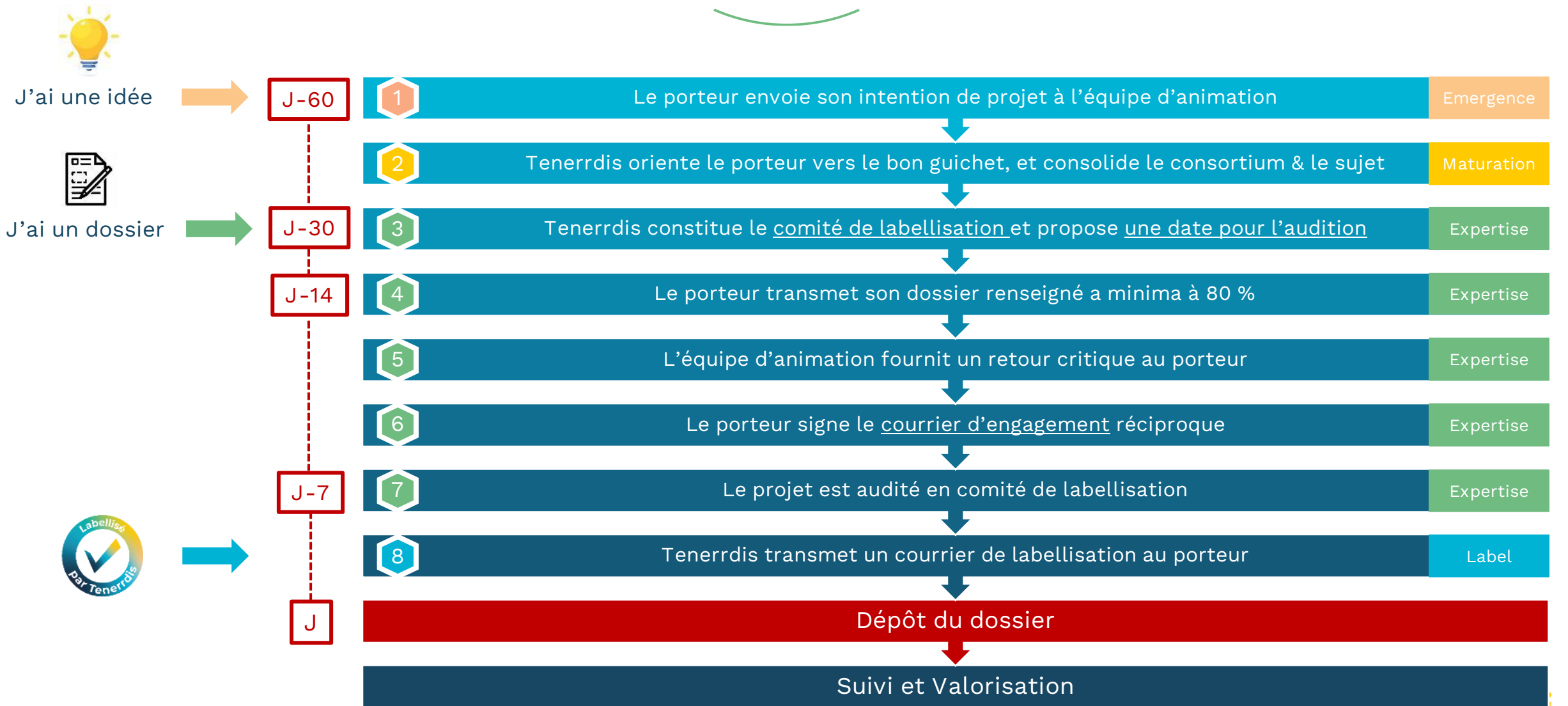
Visibilité

- Tenerrdis propose de promouvoir le projet à travers ses canaux de communication et ses événements, augmentant ainsi sa visibilité

→ Donc, à quel moment demander la labellisation de votre projet ?
Et quel est le processus à suivre ?



Déroulement du processus



Attention

Points de vigilance



Pour obtenir la labellisation de votre projet, il faut que :

- Le projet s'inscrit dans la feuille de route thématique de Tenerrdis
- Le porteur et ses partenaires doivent pouvoir justifier de fonds propres suffisants pour accéder aux aides publiques sollicitées (1€ fonds propres = 1€ financé)
- Faire attention aux règles de la taille de l'entreprise en regardant les entreprises partenaires et liées. Warning : si > 25 % de votre capital est détenu par une autre entreprise revenez vers nous pour analyser votre éligibilité aux financements publics
- Le projet doit répondre au cahier des charges de l'appel à projets visé
- Pour les projets individuels : Le porteur soit adhérent à Tenerrdis
- Pour les projets collaboratifs : Les membres du consortium situés en Auvergne Rhône Alpes doivent adhérer à Tenerrdis sauf s'ils sont adhérents à un autre pôle régional qui co-labellisera le projet
- Signer le courrier d'engagement réciproque qui inclut les droits et devoirs réciproques de Tenerrdis et du porteur de projet, ainsi que le montant des contributions projet en cas de succès